

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2021, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4). La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture.

## I – BUDGET PRIMITIF 2022 : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retranscrit financièrement l'action municipale dans le périmètre des compétences générales de la commune de La Teste de Buch.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il vous est proposé d'aborder le Budget Primitif 2022 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire.

Cette présentation se déclinera selon le schéma suivant :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses :
    - Dépenses réelles
    - Dépenses d'ordre
  - Recettes :
    - Recettes réelles
    - Recettes d'ordre
- Section d'investissement :
  - Dépenses :
    - Dépenses réelles
    - Dépenses d'ordre
  - Recettes :
    - Recettes réelles
    - Recettes d'ordre

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la ville.

Au Budget Primitif 2022, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 39 904 460 € (39 081 800 € en 2021).

### I-A LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 083 000,00 €	7 898 420,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 320 000,00 €	20 730 560,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 706 600,00 €	2 484 050,00 €
Chapitre 65 : Charges de transferts	3 121 150,00 €	2 824 890,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>33 230 750,00 €</b>	<b>33 937 920,00 €</b>
Chapitre 66 : Charges financières	651 100,00 €	608 800,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	37 000,00 €	87 000,00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>33 918 850,00 €</b>	<b>34 633 720,00 €</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	1 456 950,00 €	1 270 740,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 706 000,00 €	4 000 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 162 950,00 €</b>	<b>5 270 740,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 081 800,00 €</b>	<b>39 904 460,00 €</b>

#### I) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 34 633 720 €

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courantes, d'autres part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

**a) Les dépenses de gestion courante : 33 937 920 €**

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 083 000,00 €	7 898 420,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 320 000,00 €	20 730 560,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 706 600,00 €	2 484 050,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 121 150,00 €	2 824 890,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>33 230 750,00 €</b>	<b>33 937 920,00 €</b>

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public. Elles se ventilent budgétairement sous les chapitres suivants :

➤ **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 7 898 420 €**

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de prestations de services ainsi que les taxes payées par la Ville pour l'action municipale. Ces dépenses sont essentiellement composées des fournitures, des fluides (eau, électricité, chauffage urbain), des contrats de prestation de service, de l'entretien, la réparation, la maintenance, les charges locatives et les impôts payés par la ville.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 011 : Carges à caractère général	8 083 000,00 €	7 898 420,00 €

Ces dépenses sont orientées à la baisse par rapport au BP 2021 en raison d'un effort d'optimisation des crédits par les services afin de dégager dans la section de fonctionnement une épargne pour l'investissement.

Les principales variations sont :

- Fluides : (-71 K€) eau, électricité, chauffage urbain
- Fournitures d'entretien : (-23 K€)
- Vêtements de travail : (+18 K€)
- Fournitures administratives : (-10 K€)
- Fournitures scolaires : (+10 K€)
- Prestations de services : (-66 K€) du au transfert d'une partie de l'animation de la Ville à l'EPIC Office du Tourisme et Office du Commerce et de l'Artisanat
- Crédit-bail mobilier : (+38 K€) copieurs numériques
- Locations mobilières : (-33 K€) du au transfert d'une partie de l'animation de la Ville à l'EPIC Office du Tourisme et Office du Commerce et de l'Artisanat
- Entretien de terrains : (+ 54 K€)
- Entretien de voiries : (+42 K€)
- Entretien de réseaux : (-120 K€) après un investissement significatif dans l'éclairage public à « leds »
- Assurances : (30 K€)
- Etudes et recherches : (-285 K€) essentiellement la stratégie locale
- Formation : (+80 K€)

- Honoraires : (-12 K€)
- Frais d'actes et de contentieux : (-10 K€)
- Transports collectifs : (+32 K€)
- Réceptions : (+20 K€)
- Frais de télécommunications : (+31 K€)
- Nettoyage des locaux : (+50 K€)

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel : 20 730 560 €**

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations, les charges sociales salariales et patronales du personnel municipal.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 320 000,00 €	20 730 560,00 €

Ces dépenses sont orientées à la hausse de 410 560 € par rapport au BP 2021 du fait :

- Des recrutements liés à la montée en puissance des services techniques, et la pérennisation des contractuels et des apprentis dans les services,
- De la saisonnalité des missions et de l'augmentation des recrutements saisonniers, aux alentours de 120 saisonniers (450 000 € brut chargé),
- De la mise en œuvre du volet du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans le cadre de la rénovation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents,
- Du glissement vieillesse technicité (GVT) de 1,2 % afférent au personnel municipal en poste,
- De l'augmentation du taux d'absentéisme global des agents permanents en 2020 établi à 12,44 %, conduisant à une augmentation de plus de 50 000 €/an de la prime d'assurance statutaire,
- La réorganisation des services engagée depuis juillet 2020 se poursuivra en 2022 avec pour objectif d'optimiser la gestion des services municipaux, tout en maîtrisant la masse salariale.

➤ **Chapitre 014 : Atténuations de produits : 2 484 050 €**

Ce chapitre retranscrit l'ensemble des prélèvements opérés sur les produits fiscaux communaux.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 706 600,00 €	2 484 050,00 €

Ces dépenses se déclinent en :

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Rurale et Urbaine (SRU) correspondant aux pénalités de déficit de logements sociaux = 500 000 € (450 000 € au BP 2021),
- Attribution de compensation (AC) versée à la COBAS = 665 000 € (664 600 € au BP 2021),
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) = 560 000 € (592 000 € au BP 2021),
- Taxe de séjour reversée à l'EPIC OT/OCA dont 10 % sur N-I au Département = 750 000 € (nouveau)
- Remboursement de la taxe additionnelle des droits d'enregistrement (TADE) prévisionnel si besoin = 9 050 € (rien au BP 2021 et 5 000 € au BS 2021).

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 824 890 €**

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 121 150,00 €	2 824 890,00 €

Ces dépenses s'articulent :

- ❖ Les contingents obligatoires = 473 780 €
  - Participation écoles privées St Vincent et Saint Thomas = 158 000 € (152 000 € au BP 2021),
  - Cotisation au syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) = 5 750 € (4 050 € au BP 2021),
  - Délégation de service public de restauration scolaire = 310 000 €,
  - Prélèvement à la source pour les arrondis mensuels = 30 €.
  
- ❖ Les subventions aux organismes publics = 1 477 060 €
  - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) = 1 200 000 € (identique au BP 2021),
  - Caisse des écoles en vue de sa dissolution est intégrée dans le budget principal à la demande de la Trésorerie d'Arcachon,
  - Reversement des subventions perçues en lien direct avec les dépenses planifiées dans le cadre du programme d'actions de la stratégie locale de la bande côtière, sous la maîtrise d'œuvre du syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), Observatoire de la Côte Aquitaine/Office national des forêts et Conservatoire du Littoral = 175 760 € (528 600 € au BP 2021),
  - Communauté de commune des grands lacs = 1 300 € (1 800 € au BP 2021),
  - EPIC Office du Tourisme Commerce & Artisanat pour les animations de festival, carnaval, feu d'artifice et marché de Noël = 100 000 € (transfert).

❖ Les subventions aux organismes privés = 546 800 € (543 765 € au BP 2021)

Ces subventions aux associations sont imputées à l'article 6574 « subventions aux associations ». Elles se répartissent comme suit :

- Comité des œuvres sociales = 120 000 €,
- Aides aux associations = 17 950 €,
- Autres actions de coopération décentralisées = 5 000 €,
- Autres services de protection civile = 14 000 €,
- Enseignement du 2ème degré = 2 500 €,
- Sport scolaire = 2 800 €,
- Expression musicale, lyrique et chorégraphique = 6 200 €,
- Musée = 500 €,
- Action culturelle = 70 400 €,
- Sport et jeunesse = 284 250 €,
- Manifestations sportives = 2 000 €,
- Interventions sociales = 7 000 €,
- Préservation du milieu naturel = 5 200 €,
- Intervention économique = 9 000 €.

❖ Les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et les créances éteintes = 15 000 € (identique au BP 2021).

❖ Les indemnités, frais de mission et de formation des élus = 278 000 € (283 000 € au BP 2021).

❖ Les abonnements relatifs à l'usage de logiciels = 34 250 € (identique au BP 2021).

## **b) Les dépenses financières et exceptionnelles = 695 800 €**

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement hors « gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 66 : Charges financières	651 100,00 €	608 800,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	37 000,00 €	87 000,00 €

### ➤ **Chapitre 66 : Charges financières : 608 800 €**

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la commune : intérêts de la dette bancaire et partenariat public privé, intérêts courus non échus (ICNE) et intérêts liés aux prêts avec option de trésorerie.

Elles sont orientées à la baisse en raison du profil d'extinction de la dette et de la stabilité des taux d'intérêts constatée sur les marchés financiers. La ventilation s'opère ainsi :

- Intérêts réglés aux échéances d'emprunts bancaires = 363 000 € (410 000 € au BP 2021),

- Intérêts de dettes du partenariat public privé PPP = 260 000 € (255 000 € au BP 2021),
- Intérêts courus non échus = - 14 200 € (-15 000 € au BP 2021).

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 66 : Charges financières	651 100,00 €	608 800,00 €

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 87 000 €**

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des charges qui ne se rapporte pas à la gestion courante de la collectivité : annulation de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires, exonération de charges et prix versés par la commune.

Elles sont des inscriptions de précaution intégrant les différentes écritures exceptionnelles relatives aux exonérations liées à la crise sanitaire, aux régularisations comptables, aux remboursements des usagers et au retards sur paiement de marchés.

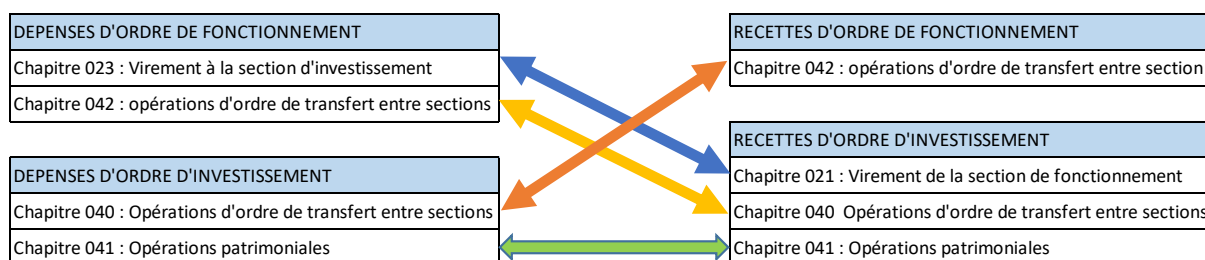
	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	37 000,00 €	87 000,00 €

## 2) LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 5 270 740 €

### **LE PRINCIPE DES OPERATIONS D'ORDRE :**

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget selon le schéma suivant :



Le chapitre 023 représente l'épargne de gestion qui est transféré à l'investissement au chapitre 021 afin de participer au financement de cette section.

Le chapitre 042 en fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissements qui constatent l'usure des biens acquis.

Le chapitre 040 en investissement s'équilibre avec le chapitre 042 en fonctionnement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement qui se déprécient comptablement avec les amortissements.

Les chapitres 041 de la section d'investissement en dépenses et en recettes constatent les régularisations d'affectation comptable définitives de certaines dépenses d'investissement.



## LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 5 270 740 €

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	1 456 950,00 €	1 270 740,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 706 000,00 €	4 000 000,00 €

Le chapitre 023 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant transféré à l'investissement est de 1 270 740 €.

Le chapitre 042 retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissement des immobilisations » d'un montant de 3 900 000 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années. Les dotations aux provisions figurant au compte 6875 « Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels » sont d'un montant prévisionnel de 100 000 € (identique au BP 2021).

## I-B LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 013 : Atténuation de charges	24 500,00 €	20 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services	1 154 400,00 €	1 367 810,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	32 047 900,00 €	33 193 600,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 971 500,00 €	4 497 510,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	385 200,00 €	405 440,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>38 583 500,00 €</b>	<b>39 484 360,00 €</b>
Chapitre 76 : Produits financiers	1 200,00 €	1 100,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	82 500,00 €	46 500,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>38 667 200,00 €</b>	<b>39 531 960,00 €</b>
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	414 600,00 €	372 500,00 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>414 600,00 €</b>	<b>372 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 081 800,00 €</b>	<b>39 904 460,00 €</b>

### I) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 39 531 960 €

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenances de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

## a) Les recettes de gestion courante : 39 484 360 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 013 : Atténuation de charges	24 500,00 €	20 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services	1 154 400,00 €	1 367 810,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	32 047 900,00 €	33 193 600,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 971 500,00 €	4 497 510,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	385 200,00 €	405 440,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>38 583 500,00 €</b>	<b>39 484 360,00 €</b>

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action municipale sur le long terme.

Ces recettes se déclinent en 5 postes :

- Les atténuations de charges,
- Les produits de services, du domaine et ventes diverses,
- Les impôts et taxes,
- Les dotations et participations,
- Les autres produits de gestion courante.

### ➤ **Chapitre 013 : les atténuations de charges : 20 000 €**

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières, aux remboursements de charges sociales lors d'absence pour maladie.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 013 : Atténuation de charges	24 500,00 €	20 000,00 €

Ces recettes au Budget Primitif 2022 sont prévisionnelles.

### ➤ **Chapitre 70 : Produits des services : 1 367 810 €**

Ce chapitre retrace les ventes, les prestations de service et produits afférents aux activités annexes des services municipaux.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 70 : Produits des services	1 154 400,00 €	1 367 810,00 €

Ces recettes des services sont particulièrement dépendantes des événements (crise sanitaire, télétravail...) qui font fluctuer la fréquentation et le recours aux services de la ville. Les produits de services se déclinent en :

- Recettes des services municipaux correspondant aux produits payés par les usagers (Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), Garderies périscolaires, Crèches municipales, Activités des maisons de quartier, Billetterie du théâtre Cravey, Adhésion au Conservatoire de musique...),
- Redevances d'occupation du domaine public telles que les permissions de voirie, les redevances des concessionnaires de réseaux publics (électricité, gaz, télécom...) et les concessions dans les cimetières,
- Remboursements de charges des usagers du domaine privé communal ainsi que les frais liés aux mises à disposition tels que les budgets annexes Pôle nautique et Ile aux Oiseaux ; et à l'EPIC Office du Tourisme / Office de Commerce et d'Artisanat.

➤ **Chapitre 73 : Impôts et taxes : 33 193 600 €**

Les impôts et taxes figurent au chapitre 73 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de la collectivité.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 73 : Impôts et taxes	32 047 900,00 €	33 193 600,00 €

Ce chapitre comprend :

- ❖ Les contributions directes pour un montant prévisionnel attendu de 28 040 700 € (27 622 500 € au BP 2021) avec une évolution prudente des bases de 1 %. Dans l'attente des bases prévisionnelles 2022, le produit inscrit au Budget Primitif 2022 est le produit correspondant :
  - Produit de la taxe d'habitation perçue au titre des résidences secondaires,
  - Produit attendu de la taxe foncière sur les propriétés bâties conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation,
  - Complément de l'Etat en fonction du différentiel des ressources 2020,
  - Produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par le versement par l'Etat d'un complément permettant de maintenir le produit perçu antérieurement par le biais d'un coefficient correcteur.

L'engagement de la municipalité concernant une baisse de 20 % sur le taux communal 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu. Cette perte de recette est compensée par une efficacité de l'ensemble des ressources de la collectivité et une optimisation des dépenses.

- ❖ Les compensations de fiscalité de la COBAS pour un montant de 81 000 € (identique au BP 2021). C'est en lien direct avec l'attribution de compensation (dépense de fonctionnement au chapitre 65) versée par la Ville à la COBAS.

❖ Les autres recettes fiscales pour un montant estimé à 5 071 900 € (4 344 400 € au BP 2021) comprennent entre autres :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) pour un montant plus proche de la réalité = 3 000 000 € (2 700 000 € au BP 2021),
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) = 800 000 € (identique au BP 2021),
- La taxe de séjour prévisionnelle = 750 000 € (nouveau) qui sera reversé à l'EPIC Office de Tourisme / Office de Commerce et d'Artisanat,
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) = 250 000 € (identique au BP 2021),
- La redevance des mines = 200 000 € (identique au BP 2021),
- Le reversement du prélèvement Etat sur les produits des jeux pour les paris hippiques conformément à la loi de finances 2019 = 60 000 € (changement d'imputation comptable de 2021),
- Les impôts sur les spectacles = 5 400 €, les taxes sur les passagers du bancs d'Arguin = 4 000 € et les autres reversements de fiscalité = 2 500 €.

➤ **Chapitre 74 : Dotations et participations : 4 497 510 €**

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires que sont la CAF, la COBAS, le Conseil Départemental, La Région Nouvelle Aquitaine et l'Union Européenne.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 971 500,00 €	4 497 510,00 €

Ces produits marquent une baisse prévisionnelle de 473 990 € par rapport au BP 2021.

Une différence significative de 557 640 € s'établit sur les subventions attendues avec le programme d'action de la stratégie locale sur la bande côtière. De légères diminutions sont aussi constatées sur la dotation globale forfaitaire et la dotation nationale de péréquation versées par l'Etat. Cependant des participations supplémentaires minorent ces réductions.

L'ensemble de ces recettes s'établissent ainsi :

- Dotation globale de fonctionnement = 2 468 200 €,
- Dotation nationale de péréquation = 390 000 €,
- Compensation de l'Etat au titre de contributions directes ont été prévues pour un montant de 54 500 €,
- Financement de la stratégie locale = 199 760 €,
- Subventions des différents partenaires de la Ville (Etat, Conseil Départemental, Région, Union Européenne, Caisse d'Allocations Familiales et COBAS) = 1 385 050 €.

Sont notamment prises en compte les participations pour :

- les contrats d'apprentissages = 24 000 €,
- la participation de la CAF sur de nombreux secteurs d'activités (familles, jeunesse, petite enfance, sport, vie sociale, scolarité...) = 1 133 760 €,
- Organisation des élections = 12 000 €,
- Projets en faveur des jeunes = 37 000 €,
- Surveillance, gestion et nettoyage des plages = 60 411 €,
- Animation du site Natura 2000 = 21 000 €,
- Plan de gestion des prés salés = 16 400 €,
- Titres sécurisés (CNI, passeport) = 12 130 €.

➤ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 405 440 €**

Ces recettes correspondent aux loyers et aux différentes redevances relatives à la délégation de service public (DSP) de la restauration municipale.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	385 200,00 €	405 440,00 €

Les recettes sont envisagées à la hausse avec une reprise d'activité normale après la crise sanitaire.

**b) Les recettes financières et exceptionnelles = 47 600 €**

Cet agrégat retranscrit les recettes réelles de fonctionnement hors « gestion ».

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 76 : Produits financiers	1 200,00 €	1 100,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	82 500,00 €	46 500,00 €

➤ **Chapitre 76 : produits financiers : 1 100 €**

Ces recettes correspondent à la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Épargne que possède la Ville et au remboursement par le Budget Annexe Pôle Nautique des intérêts du prêt de 65 000 € souscrit en 2008.

➤ **Chapitre 77 : produits exceptionnels : 46 500 €**

Ces recettes correspondent au produit de pénalités perçues consécutives aux astreintes pénales d'urbanisme sur des travaux sans autorisations.

Les remboursements des sinistres par les sociétés d'assurances (40 000 €) ont été transférées au chapitre 75 dans un souci de qualité comptable.

## 2) LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 372 500 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. **Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.**

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	414 600,00 €	372 500,00 €

Ce chapitre retrace les amortissements de subventions transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 122 500 € et la valorisation des travaux en régie figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles ».

### CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 39 904 460 € soit en augmentation de 2,10 % par rapport au budget primitif 2021.  
L'autofinancement permettant de financer une partie des investissements et en priorité le remboursement de la dette sera de l'ordre de 1 270 740 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Au Budget Primitif 2022, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 15 877 220 €.

### I-C LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	896 600,00 €	400 500,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement	1 505 600,00 €	413 920,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 178 400,00 €	8 475 300,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	3 530 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 580 600,00 €</b>	<b>12 819 720,00 €</b>
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves	60 000,00 €	60 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 191 200,00 €	2 125 000,00 €
Chapitre 27 : Autres prêts	2 000,00 €	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 253 200,00 €</b>	<b>2 185 000,00 €</b>
<b>Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers</b>		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 833 800,00 €</b>	<b>15 004 720,00 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	414 600,00 €	372 500,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	500 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 414 600,00 €</b>	<b>872 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 248 400,00 €</b>	<b>15 877 220,00 €</b>

Les dépenses d'investissement se décomposent comme les dépenses de fonctionnement en dépenses réelles et dépenses d'ordre.

#### I) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 15 004 720 €

Ces dépenses se déclinent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en opérations pour le compte de tiers.

##### a) Les dépenses d'équipement : 12 819 720 €

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la commune. Elles se comptabilisent aux chapitres budgétaires :

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	896 600,00 €	400 500,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement	1 505 600,00 €	413 920,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 178 400,00 €	8 475 300,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	3 530 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 580 600,00 €</b>	<b>12 819 720,00 €</b>

### INVESTISSEMENTS EN AP/CP :

Dans le cadre d'une politique efficiente d'investissements structurants pour la ville, il est décidé d'adopter trois Autorisations de Programmes (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour les exercices budgétaires de 2022 à 2026.

Pour le Budget Primitif 2022, il se déclinent ainsi :

	<b>CP 2022</b>
1 - Travaux sur les bâtiments	2 205 000 €
2 - Travaux Voiries et Infrastructures	3 620 000 €
3 - Matériels de transport et véhicules	355 000 €
<b>Total des crédits de paiement en 2022</b>	<b>6 180 000 €</b>

Le détail des opérations relatives à ces programmes d'investissement vous a été détaillé avec la délibération des AP/CP présentée avant la présente délibération relative au budget primitif 2022.

### INVESTISSEMENTS HORS AP/CP :

#### **Principaux investissements hors dépenses des services techniques et AP/CP :**

- Hypothèse stable d'avances versées dans le cadre de certains marchés publics à 1 000 000 €,
- Systèmes d'information : 396 000 € licences de logiciels, travaux sur réseaux câblés, matériel informatique et radios,
- Equipements police municipale : 21 000 € gilets pare-balles, caméras piétons, équipement motard, matériel sécurité routière, tasers, bac armement,
- Prévention : 15 500 € extincteurs et matériel ergonomique,
- Vie des quartiers : 23 000 € aménagement des maisons de quartiers,
- Collections muséales : 12 600 € matériel de conservation,
- Autres petits investissements hors services techniques : 154 620 €

#### **Principaux investissement des services techniques hors AP/CP :**

- I) Travaux neufs voirie infrastructures :
  - Aménagement rue Lanusse à Cazaux : 540 000 €
  - Façade du lac (éclairage et place Jean Labat) à Cazaux : 150 000 €
  - Parking des Maraîchers : 445 000 €
  - Jalonnement – signalisation verticale : 60 000 €



- 2) Travaux d'entretien du patrimoine :
- Magasin : 98 000 €
  - Logistique : 5 000 €
  - Espaces verts : 480 000 €
  - Cadre de vie : 10 000 €
  - Sports : 98 000 €
  - Bâtiments : 55 000 €
  - Voirie : 25 000 €
  - Fluides : 280 000 €
- 3) Travaux neufs bâtiments :
- Travaux pour accessibilité handicapés : 30 000 €
  - Création de deux courts de tennis (revêtement poreux) Cazaux Clavier : 20 000 €
  - Réhabilitation du DOJO Cazaux Clavier : 190 000€
  - Rénovation des 4 logements 6 rue de l'Aiguillon : 40 000 €
  - Rénovation du bâtiments 8 rue Dignac : 150 000 €
  - Halle de Cazaux : 300 000 €
  - Travaux dépôts de Cazaux et du Pyla : 300 000 €
  - Travaux tous bâtiments communaux : 325 000 €
- 4) Aménagement et urbanisme :
- Acquisition de terrains nus : 232 000 €
  - Acquisition de terrains de voirie : 20 000 €
  - Acquisition de terrains bâtis : 500 000 €
  - Documents d'urbanisme et cadastre : 191 000 €
  - Frais d'études : 60 000 €
  - Stratégie locale : 413 000 €

## **b) Les dépenses financières : 2 185 000 €**

Ces dépenses se déclinent sur 3 chapitres :

### ➤ **Chapitre 10 : Dotation, fonds divers, réserves : 60 000 €**

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves	60 000,00 €	60 000,00 €

Ce chapitre retrace les remboursements de taxes d'urbanisme liés aux annulations de permis de construire.

### ➤ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 2 125 000 €**

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la Ville.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 191 200,00 €	2 125 000,00 €

Conformément aux tableaux d'amortissement de nos prêts, il sera remboursé 1 808 000 € au titre de la dette bancaire sur l'exercice 2022.

Parallèlement est remboursé depuis 2014 la part « capital » du loyer LIA du contrat de Partenariat Public Privé (PPP) de l'Hôtel de ville. Celui-ci est payé trimestriellement pour un total de 293 500 € en 2022.

Le remboursement du loyer « viager » correspondant à la dette afférente à l'acquisition du bar tabac « le Diplomate » s'élève à 23 500 € pour 2022.

➤ **Chapitre 27 : Autres prêts : 0 €**

Pour l'exercice 2022, il n'est prévu aucune caution à verser.

**c) Les opérations pour compte de tiers : 0 €**

Il n'est prévu aucune opération pour compte de tiers en 2022.

**2) LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 872 500 €**

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

**Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.**

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	414 600,00 €	372 500,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	500 000,00 €

Le chapitre 040 retrace les mouvements comptables liés à l'amortissement des subventions transférables aux comptes 139... = 122 500 € et la valorisation des travaux en régie figurant au compte 2318 « Autres immobilisations corporelles » = 250 000 €.

Le chapitre 041 retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 500 000 €.

## I-D LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 13 : Subventions	2 236 080,00 €	968 460,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 231 130,00 €	3 095 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 467 210,00 €</b>	<b>5 063 460,00 €</b>
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	2 800 000,00 €	2 950 000,00 €
Chapitre 27 : Autres prêts	7 400,00 €	5 400,00 €
Chapitre 024 : Produits de cessions	810 840,00 €	2 087 620,00 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 618 240,00 €</b>	<b>5 043 020,00 €</b>
<b>Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers</b>		
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 085 450,00 €</b>	<b>10 106 480,00 €</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 456 950,00 €	1 270 740,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 706 000,00 €	4 000 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	500 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 162 950,00 €</b>	<b>5 770 740,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 248 400,00 €</b>	<b>15 877 220,00 €</b>

### 1) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 10 106 480 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour compte de tiers.

#### a) Les recettes d'équipement : 5 063 460 €

Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 13 : Subventions	2 236 080,00 €	968 460,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 231 130,00 €	3 095 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 467 210,00 €</b>	<b>5 063 460,00 €</b>

Ces recettes se déclinent en subventions, en emprunts nouveaux et en immobilisation en cours.

➤ **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 968 460 €**

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	2 236 080,00 €	968 460,00 €

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement de l'union Européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Gironde et de la Caisse d'Allocations Familiales perçues au titre d'opérations d'équipement selon des critères définis par chaque organisme subventionneur.

Les recettes attendues sont :

- Les subventions attendues avec le programme d'action de la stratégie locale sur la bande côtière = 334 330 €, en lien direct avec les dépenses réalisées, seront intégralement reversées au SIBA par le biais de subventions d'équipement,
- Les amendes de police = 160 000 € (150 000 € au BP 2021),
- Les subventions de l'Etat et FEDER pour le confortement de la digue Johnston = 389 091 € pour la phase 2022,
- Les subventions de Fonds départemental à l'équipement des communes (FDAEC) pour les équipements correspondant au champ d'application = 64 412 €,
- Les subventions de plan de relance informatique de l'Etat et la Région = 18 387 €,
- Les subventions de l'Etat et de l'Europe (FAEDER) pour nichoirs dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 = 2 240 €.

➤ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés : 3 095 000 €**

Ce chapitre retrace l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget. Il n'est pas obligatoirement mobilisable.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 231 130,00 €	3 095 000,00 €

L'emprunt n'est pas obligatoirement mobilisable et s'appréciera en fonction du résultat de l'exercice 2022.

➤ **Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 000 000 €**

Ce chapitre retrace les avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (dont les marchés).

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Ces recettes correspondent aux dépenses figurant en immobilisations en cours.

## b) Les recettes financières : 5 043 020 €

Elles correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)	2 800 000,00 €	2 950 000,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	7 400,00 €	5 400,00 €
Chapitre 024 : Produits de cessions	810 840,00 €	2 087 620,00 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 618 240,00 €</b>	<b>5 043 020,00 €</b>

Ces recettes se déclinent en dotations, autres immobilisations financières et produits de cessions.

### ➤ Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 2 950 000 €

Ce chapitre retrace les dotations versées en section d'investissement.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)	2 800 000,00 €	2 950 000,00 €

Ces recettes correspondent :

- c) Au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2021 = 2 100 000 €
- d) A la taxe d'aménagement perçue au titre des autorisation d'urbanisme = 850 000 €

### ➤ Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 5 400 €

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	7 400,00 €	5 400,00 €

Cette recette correspond au remboursement du capital du prêt consenti au Budget Annexe du Pôle Nautique.

### ➤ Chapitre 024 : Produits de cessions : 2 087 620 €

Ce chapitre retrace les produits de vente des biens immobiliers et mobiliers de la commune.

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 024 : Produits de cessions	810 840,00 €	2 087 620,00 €

Ces recettes correspondent aux ventes prévues :

- Terrain sud Hôpital au CH Arcachon = 450 000 € (délibération du 29/06/2021)
- Terrain « cercle canin » 211 route de Cazaux = 134 620 €
- Stade de football rue Raymond Sanchez à Cazaux = 1 500 000 €
- Véhicules = 3 000 €

### c) Les opérations pour compte de tiers : 0 €

Il n'est prévu aucune opération pour compte de tiers en 2022.

### 2) LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 5 770 740 €

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

**Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.**

	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 456 950,00 €	1 270 740,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 706 000,00 €	4 000 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	500 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 162 950,00 €</b>	<b>5 770 740,00 €</b>

Le chapitre 021 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement pour 1 270 740 €. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.

Le chapitre 040 retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28... « Amortissement des immobilisations ... », déclinés selon la nature d'achat des biens, d'un montant de 3 900 000 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années. Les dotations aux provisions figurant au compte 15112 « Provisions pour litiges » sont d'un montant prévisionnel de 100 000 € (identique au BP 2021).

Le chapitre 041 retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 500 000 €.

#### CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 15 877 220 € soit une augmentation de 4,12 % par rapport au budget primitif 2021.

Les dépenses d'équipement nettes (hors subventions d'équipements versées) passent de 10 075 000 € en 2021 à 12 405 800 € en 2022, soit une augmentation de 23,13 %.

## **CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2022 :** **BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif 2022 est dans la pleine continuité de celui de 2021. Au-delà de la baisse volontaire de certaines ressources issues de la réduction de 20 % de la taxe foncière, le programme d'investissement de la Ville est même supérieur à celui de l'an dernier.

De plus, il est la concrétisation de l'ensemble des études mises en place en 2021 mais sans cette phase capitale de diagnostic, il n'aurait pas été possible de définir notre plan d'action, à savoir un ambitieux programme d'AP/CP pour non seulement l'année 2022 mais aussi pour le reste de la mandature pour des travaux de voiries et des infrastructures s'y rattachant ainsi que des travaux de réalisations et d'entretien des bâtiments municipaux et ce dans le cadre d'optimisation de la dépense publique.

La feuille de route est clairement définie et les services municipaux avec l'ensemble de l'équipe municipale n'ont plus qu'à s'assurer de son application sur le terrain afin de pouvoir satisfaire les besoins des testerins.

## **2 – BUDGET PRIMITIF 2022 : LES BUDGETS ANNEXES**

Les budgets annexes du Pôle Nautique et de l'Île aux Oiseaux retranscrivent des compétences optionnelles exercées par la Ville de La Teste de Buch. Il est mis fin au budget annexe du Parc des Expositions car cette compétence est reprise par le nouvel EPIC Office du Tourisme Commerce & Artisanat.

La structure de financement de ces budgets reste stable, à l'exception d'investissements ponctuels et des subventions afférentes. De ce fait, les montants des inscriptions budgétaires varient donc à la marge d'un exercice à l'autre.

## 2-A BUDGET ANNEXE DU PÔLE NAUTIQUE

Par délibération du 27 novembre 2012, le conseil municipal a décidé de refondre les budgets annexes de la **halte nautique** et **des corps morts** en un seul budget dénommé budget annexe du Pôle Nautique. Ce budget retrace l'ensemble des activités générées par la halte nautique de Cazaux et les zones de mouillages du Pyla et de l'Aiguillon à la La Teste de Buch.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	339 140,00 €	337 140,00 €	Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Chapitre 012 : Charges de personnel	187 000,00 €	187 000,00 €	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes divers	564 000,00 €	567 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits			Chapitre 73 : Impôts et taxes		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	1 000,00 €	Chapitre 74 : Dotations et participations		
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>527 140,00 €</b>	<b>525 140,00 €</b>	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
Chapitre 66 : Charges financières	860,00 €	860,00 €	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>564 000,00 €</b>	<b>567 000,00 €</b>
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 022 : dépenses imprévues			Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>528 000,00 €</b>	<b>526 000,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>564 000,00 €</b>	<b>567 000,00 €</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement					
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	41 000,00 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>564 000,00 €</b>	<b>567 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>564 000,00 €</b>	<b>567 000,00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	700,00 €		Chapitre 13 : Subventions		80 000,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement			Chapitre 16 : Emprunts et dettes		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	29 880,00 €	115 580,00 €	Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>80 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 580,00 €</b>	<b>115 580,00 €</b>	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves			Chapitre 27 : Autres prêts		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	5 420,00 €	5 420,00 €	Chapitre 024 : Produits de cessions		
Chapitre 27 : Autres prêts			<b>Total des recettes financières</b>		<b>- €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 420,00 €</b>	<b>5 420,00 €</b>	<b>Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers</b>		
<b>Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers</b>			<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>80 000,00 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections			Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	36 000,00 €	41 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>

<b>TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>688 000,00 €</b>	<b>TOTAL DU BUDGET EN RECETTES</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>688 000,00 €</b>
------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	---------------------	---------------------

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 567 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 567 000 € comme suit :

#### a) Les dépenses de fonctionnement :

##### ❖ DEPENSES REELLES : 526 000 €

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 337 140 €**  
Cumul des charges relatives à la gestion des deux activités.
- **Chapitre 012 : Charges de personnel : 187 000 €**  
Rémunération des personnels de la halte nautique de Cazaux et des zones de mouillage de La Teste de Buch et du Pyla.
- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 000 €**



Prévision si demande d'admission en non-valeur de créance par le comptable public.

➤ **Chapitre 66 : Charges financières : 860 €**

Intérêt courus du prêt souscrit en 2008 pour la halte nautique.

❖ **DEPENSES D'ORDRE : 41 000 €**

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 41 000 €**

Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

**b) Les recettes de fonctionnement :**

❖ **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 567 000 €**

➤ **Chapitre 70 : Produits de services, du domaine : 567 000 €**

Recettes des locations d'emplacements à la halte nautique de Cazaux (190 000 €) et des corps morts sur les différentes zones de mouillage (377 000 €).

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 121 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 121 000 € comme suit :

**a) Les dépenses d'investissement :**

❖ **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 121 000 €**

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 115 580 €**

- Travaux sur quai : 1 000 €
- Matériel informatique : 2 000 €
- Electricité des pontons : 2 000 €
- Douche à la capitainerie : 2 000 €
- Serrures à code et grilles de protection sur les pontons de la halte nautique : 3 000 €
- Véhicule pour le service Pôle Nautique : 12 000 €
- Investissements prévisionnels : 24 080 €
- Achat de 20 pontons innovants bi-pentes et de lests en fontes avec liaisons textiles (subventions de l'Office Nationale de Biodiversité à 80 % sur le programme de 2021 à 2023) = 69 500 €

➤ **Chapitre 15 : Emprunts et dettes : 5 420 €**

Remboursement du prêt de la halte nautique réalisée en 2008 au budget principal.

**b) Les recettes d'investissement :**

❖ **RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 80 000 €**

➤ **Chapitre 13 : Subventions : 80 000 €**

- Subvention de l'Office Nationale de Biodiversité à 80 % sur l'ensemble du programme d'achat de pontons innovants bi-pentes et de lests en fontes avec liaisons textiles de 2021 à 2023. En 2022 : 65 000 €
- Subvention du Département pour l'électrification des pontons de la halte nautique de Cazaux : 15 000 €

❖ **RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 41 000 €**

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 41 000 €**

Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

**CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ANNEXE PÔLE NAUTIQUE**

Le budget annexe Pôle Nautique s'équilibre au Budget Primitif 2022 à la somme de 688 000 €.

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2021 du Pôle Nautique n'est pas voté à ce jour). Ses résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe Pôle Nautique.

## 2-B BUDGET ANNEXE DE L'ÎLE AUX OISEAUX

Le budget annexe de l'Île aux Oiseaux retranscrit les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées à la gestion de l'Île aux Oiseaux conformément au plan de gestion établi en concertation avec le Conservatoire du Littoral.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	45 113,00 €	34 700,00 €	Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Chapitre 012 : Charges de personnel	57 000,00 €	52 000,00 €	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 000,00 €	76 850,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits			Chapitre 73 : Impôts et taxes		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			Chapitre 74 : Dotations et participations	40 413,00 €	82 900,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>102 113,00 €</b>	<b>86 700,00 €</b>	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
Chapitre 66 : Charges financières			<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>118 413,00 €</b>	<b>159 750,00 €</b>
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 022 : dépenses imprévues			Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>102 113,00 €</b>	<b>86 700,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>118 413,00 €</b>	<b>159 750,00 €</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		52 100,00 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00 €	- €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 600,00 €	20 950,00 €	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>300,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>16 600,00 €</b>	<b>73 050,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>118 713,00 €</b>	<b>159 750,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>118 713,00 €</b>	<b>159 750,00 €</b>			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			Chapitre 13 : Subventions		132 800,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement			Chapitre 16 : Emprunts et dettes		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	16 300,00 €	205 850,00 €	Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>- €</b>	<b>132 800,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>205 850,00 €</b>	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves			Chapitre 27 : Autres prêts		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes			Chapitre 024 : Produits de cessions		
Chapitre 27 : Autres prêts			<b>Total des recettes financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers		
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers			<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>205 850,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>205 850,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>132 800,00 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00 €		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		52 100,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 600,00 €	20 950,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>300,00 €</b>	<b>- €</b>	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 600,00 €</b>	<b>205 850,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>16 600,00 €</b>	<b>73 050,00 €</b>
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 600,00 €</b>	<b>205 850,00 €</b>

<b>TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES</b>		365 600,00 €	<b>TOTAL DU BUDGET EN RECETTES</b>		365 600,00 €
------------------------------------	--	--------------	------------------------------------	--	--------------

### I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 159 750 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 159 750 € comme suit :

#### a) Les dépenses de fonctionnement :

##### ❖ DEPENSES REELLES : 86 700 €

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 34 700 €**  
Dépenses liées à la gestion durable de cet espace.
- **Chapitre 012 : Charges de personnel : 52 000 €**  
Rémunération du gardien du site et de la mise à disposition à hauteur de 25 % du gardien des prés salés.

❖ **DEPENSES D'ORDRE : 73 050 €**

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 52 100 €**  
Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement transféré à la section d'investissement.
- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 950 €**  
Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

**b) Les recettes de fonctionnement :**

❖ **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 159 750 €**

- **Chapitre 70 : Produits de services, du domaine : 76 850 €**  
Recettes des autorisations d'occupation temporaire (AOT) des cabanes.
- **Chapitre 74 : Dotations et participations : 82 900 €**  
Subventions du Conseil Départemental de la Gironde (30 000 €) et de l'Agence de l'eau de l'Adour Garonne (52 900 €) relatives à la gestion des cet espace protégé.

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 205 850 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 205 850 € comme suit :

**a) Les dépenses d'investissement :**

❖ **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 205 850 €**

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 205 850 €**  
Les dépenses d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion sont :
  - Bateau plat type ostréicole (subventions) : 200 000 €
  - Panneaux solaires pour la cabane de gestion n°21 : 3 500 €
  - Mobilier pour la cabane de gestion n°21 : 1 300 €
  - Outillage : 1 050 €

## b) Les recettes d'investissement :

### ❖ RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 132 800 €

#### ➤ **Chapitre 13 : Subventions : 132 800 €**

Subvention pour l'achat d'un bateau par le Parc Naturel Marin (65 570 €) et l'Agence de l'eau de l'Adour Garonne (67 230 €).

### ❖ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 73 050 €

#### ➤ **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 52 100 €**

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement transféré à la section d'investissement.

#### ➤ **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 950 €**

Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

## CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ANNEXE ÎLE AUX OISEAUX

Le budget annexe Île aux Oiseaux s'équilibre au Budget Primitif 2022 à la somme de 365 600 €.

Le programme de gestion de cet espace naturel sera complété lors du vote du budget supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2021.

—

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20211214-DEL2021\_12\_622-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

